



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2026 à 19 h 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 21 juillet 2026

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, GUILLON Cathy, Messieurs HENRIET Christian (Maire), GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent, PHELIPEAU Grégoire et GRAULIER Laurent

Étaient excusés : Mesdames CHABIRAND Fanny, RAVARD Alexandra, Monsieur GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian)

Étaient absents : Madame HAY-QUILLET Virginie, Messieurs CHARNOLE David et BARDE Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur GUIGNARD Florent

Votants : 10 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Décisions du Maire
4. Choix des noms des trois sites de l'inauguration du 19 septembre 2026
5. Avenant GéoVendée
6. Convention de recouvrement
7. Demande de création d'une adresse postale
8. Opportunité d'achat de parcelles
9. Approbation de la convention d'action foncière EPF « Le Champ des Écoles »
10. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retirer le point numéro 7 « Demande de création d'une adresse postale ». Ce point ne nécessitant pas de délibération du Conseil Municipal, il sera abordé en question diverse.

Nouvel Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Décisions du Maire
4. Choix des noms des trois sites de l'inauguration du 19 septembre 2026
5. Avenant GéoVendée
6. Convention de recouvrement
7. Opportunité d'achat de parcelles
8. Approbation de la convention d'action foncière EPF « Le Champ des Écoles »
9. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2026

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité (10 pour) le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur GUIGNARD Florent, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 30, le quorum étant atteint.

3. Décisions du Maire

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses compétences propres. Il informe l'Assemblée des actions administratives et opérationnelles en cours, rappelle les projets prioritaires de la commune et fait état des démarches réalisées pour assurer le bon fonctionnement du service public. Les décisions présentées sont celles relevant de sa compétence, telles que la signature de contrats ou l'engagement de dépenses courantes. Le Maire répond aux questions des élus et précise les prochaines étapes concernant les dossiers en cours, afin d'assurer la transparence et la traçabilité des actions de la commune.

4. Choix des noms des trois sites pour l'inauguration du 19 septembre 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les récents aménagements réalisés sur le hameau de Souil feront l'objet d'une inauguration le 19 septembre 2026. À cette occasion, il est proposé de dénommer trois espaces communaux en hommage à des personnalités de la commune ayant contribué à la protection de familles juives durant la Seconde Guerre mondiale.

Ainsi, il est proposé de nommer :

- la place de la boulangerie nouvellement réaménagée : « Place Jules et Clémentine CAQUINEAU » ;
- le square situé à proximité de l'école : « Square Frédéric et Marie-Rose CAUSEL » ;
- le parcours santé-sport : « Parcours Santé Line ROUX ».

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de ces personnalités, en particulier durant la Seconde Guerre mondiale pour les premiers, et souligne que cette inauguration constituera un moment fort de devoir de mémoire pour la commune. Il précise que la proposition de dénomination « Les Ardennais » pourra être retenue ultérieurement pour un autre lieu de la commune. Il estime que cette appellation serait plus appropriée à un espace rendant hommage à l'ensemble des personnes originaires des Ardennes ayant été accueillies dans les différents hameaux de Saint-Pierre-le-Vieux. Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal qu'une invitation sera prochainement adressée aux habitants pour cette cérémonie. Un dispositif de stationnement sera mis en place afin de faciliter l'accueil du public, en particulier extérieur à la commune. Il indique enfin que, l'harmonie de Maillé n'étant pas disponible, des contacts ont été pris avec d'autres formations musicales du territoire pour accompagner la cérémonie.

Le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour – 1 abstention) approuve la dénomination des trois sites dans les conditions présentées ci-dessus.

5. Avenant GéoVendée

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'avenant proposé par le GIP GéoVendée. Il précise que celui-ci a pour objet d'adapter la convention constitutive du groupement à l'évolution de ses missions. Il expose les principales modifications apportées à la convention constitutive et les évolutions résultant de l'approbation de cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), approuve l'avenant à la convention constitutive du GIP GéoVendée et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6. Convention de recouvrement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les objectifs de la convention de recouvrement à conclure entre la commune et le Trésor public. Il expose les engagements respectifs de la commune et du Trésor public dans le cadre de cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention de recouvrement.

7. Opportunité d'achat de parcelles

Monsieur le Maire rappelle les problèmes de stationnement à proximité de l'Aire de loisirs de Souil. Il présente ensuite l'opportunité d'acquérir un terrain situé de l'autre côté de la route départementale. Cette parcelle, actuellement en vente, pourrait faire l'objet d'une offre d'achat de la commune. Après estimation du terrain, une offre de 3 500,00 € pourrait être proposée au propriétaire. Monsieur GUIGNARD Florent s'inquiète d'une offre aussi basse au regard du prix demandé par le propriétaire. Monsieur le Maire précise que ce dernier souhaite vendre le terrain en l'état, c'est-à-dire avec les bateaux qui y étaient autrefois présents. Or, il ne reste aujourd'hui plus de barques sur les berges. Il indique également que le propriétaire semble avoir surestimé la valeur de son terrain, le prix actuel à l'hectare étant inférieur à son estimation. En cas d'acquisition, la commune pourrait aménager un passage sous la route départementale afin de permettre aux usagers de rejoindre l'Aire de loisirs en toute sécurité. Monsieur GUIGNARD Florent rappelle que le site est situé en zone inondable et qu'il convient de prendre cet élément en compte avant tout investissement. Une partie de cette parcelle pourrait être proposée à la location dans le cadre d'un nouveau projet d'embarcadère ou pour répondre à toute autre demande d'un administré. Monsieur GUILMINEAU Christian fait état d'une situation rencontrée en début de saison. Le parking actuellement utilisé fait l'objet d'une convention précisant des périodes d'utilisation. Des personnes s'y sont stationnées en dehors de ces périodes et n'étaient donc pas autorisées à l'occuper. Cette situation a entraîné des difficultés de stationnement pour les locataires de l'Aire de loisirs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour), valide cette proposition et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin de présenter une offre d'achat d'un montant de 3 500,00 € hors frais.

En parallèle, Monsieur le Maire évoque une seconde opportunité d'acquisition sur le secteur de La Porte de l'Île. Après avoir situé la parcelle, il précise que l'ensemble du terrain est proposé comme terrain à bâtir, ce qui représenterait un investissement plus important pour la commune. Monsieur GUILMINEAU Christian indique qu'une bâtisse située à l'une des extrémités de la parcelle pourrait être utilisée comme espace de stockage pour les agents communaux, l'atelier municipal étant parfois trop exigu. Monsieur GUIGNARD Florent, considérant la superficie intéressante de la parcelle, propose que, dans l'hypothèse d'une acquisition, une partie soit conservée pour le stationnement du Foyer rural, comme envisagé initialement, tout en créant également des places destinées aux riverains de La Porte de l'Île. Monsieur PHELIPEAU Grégoire estime qu'il conviendrait également d'étudier la possibilité d'aménager le site actuellement utilisé en parking pour la salle du Foyer rural. La réalisation d'un parking en enrobé, accompagnée d'un éclairage adapté, pourrait constituer une solution moins coûteuse pour la commune ou une alternative si l'acquisition de la parcelle ne pouvait aboutir. Une étude financière sera demandée au maître d'œuvre de la commune.

8. Approbation de la convention d'action foncière EPF « Le Champ des Écoles »

Monsieur le Maire rappelle le projet communal situé derrière l'école du Marais Mouillé, à Souil. Il présente ensuite la nouvelle convention d'action foncière proposée par l'EPF ainsi que les principaux éléments issus de la dernière réunion organisée avec cet établissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

9. Questions et informations diverses

Système d'arrosage

Monsieur le Maire explique que le système d'arrosage actuellement utilisé par les agents communaux ne donne pas satisfaction. Des devis pour l'installation d'un nouveau système ont été demandés. Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil municipal, Monsieur le Maire indique qu'il procédera à la signature du devis de l'entreprise PUBERT.

Courrier de la conciliatrice de justice

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la conciliatrice de justice intervenant sur le territoire. Après avoir rappelé le différend opposant un administré à la commune, il précise qu'il sollicitera un rendez-vous auprès de la conciliatrice. Plusieurs élus demandent que la décision prise lors du précédent Conseil municipal soit respectée et qu'aucune modification ne soit apportée dans ce dossier.

Point sur les réunions concernant les bâtiments

Monsieur GUILMINEAU Christian fait un retour rapide sur les différentes réunions consacrées aux bâtiments communaux. Plusieurs petits travaux seront à réaliser par les agents communaux et des demandes de devis sont actuellement en cours. Monsieur GUILMINEAU Christian invite les élus à réfléchir à l'installation de

ganivelles en bois à l'Aire de loisirs afin de remplacer les ganivelles métalliques actuellement en place, qui nuisent à l'intégration paysagère du site. Monsieur HENRIET Christian évoque ensuite le projet de terrassement du terrain de football. Une décision devra être prise rapidement afin de ne pas perdre la subvention DETR déjà accordée par la préfecture de la Vendée en 2025. Monsieur GUIGNARD Florent rappelle que ce projet, utile pour le club de pétanque puisqu'il permettra l'organisation de tournois nationaux, pourrait également constituer un atout pour les autres associations de la commune, en facilitant notamment l'organisation de vide-greniers ou d'autres manifestations. Monsieur le Maire évoque les perspectives de création d'emplois sur le secteur. Les investissements réalisés par la commune pourraient contribuer à l'accueil de nouvelles familles dans le village.

Commission de travail PCS

Suite à la création de la commission de travail PCS, une date de réunion a été fixée par les élus membres.

Animation du 2 octobre 2026

En prévision de l'animation organisée à l'église de Chalais le 2 octobre 2026, un appel à bénévoles pour le nettoyage de la chapelle sera publié dans le prochain Flash info. Ce nettoyage est fixé au samedi 29 août 2026 à 9 h 00.

Octobre Rose

Monsieur le Maire explique qu'en complément de la marche rose organisée par la commune, une association souhaite organiser un circuit moto avec une halte à la salle des fêtes de la commune. Lors de cette pause, l'association proposera une vente de produits locaux. Le Conseil municipal propose la gratuité de la mise à disposition de la salle à l'association afin de soutenir cette initiative. L'ensemble des recettes sera reversé à une association de lutte contre le cancer.

Permanence du kiosque

Le Kiosque de Benet propose d'organiser des permanences afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches administratives. La salle du conseil située sous la mairie pourra être mise à disposition en fonction des besoins.

Flash info, août 2026

Le prochain Flash info paraîtra au début de la première semaine du mois d'août 2026.

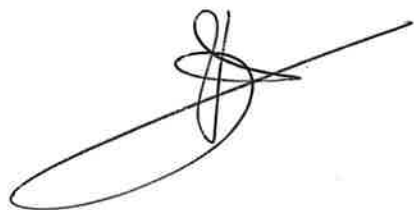
En marge du Conseil municipal, Monsieur le Maire informe de la venue de Monsieur RETAILLEAU à Saint-Pierre-le-Vieux le jeudi 20 août 2026, dans le cadre de sa campagne pour les élections sénatoriales.

Monsieur GUIGNARD Florent demande des précisions concernant le report des représentations théâtrales prévues sur la commune. Une réflexion est actuellement en cours afin d'organiser au mieux ces représentations.

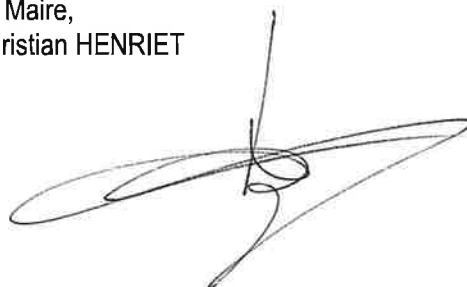
Fin de Séance à 22 h 15

2026_07_27_01	Choix des noms des trois sites de l'inauguration du 19 septembre 2026
2026_07_27_02	Avenant GéoVendée
2026_07_27_03	Convention de recouvrement
2026_07_27_04	Opportunité d'achat de parcelles
2026_07_27_05	Approbation de la convention d'action foncière EPF « Le Champ des Écoles »

Le Secrétaire de séance,
Florent GUIGNARD



Le Maire,
Christian HENRIET



Conseil Municipal du 27 juillet 2026